

J'ai tellement entendu mon ami, le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) demander qu'on parle davantage de planification à long terme. Nous devons évidemment faire de la planification à long terme si nous voulons que notre pays soit fort et nous devons créer des conditions qui favorisent l'égalité des chances. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de mesures temporaires suscitées par la peur ou la crainte, comme l'est le crédit L12a. Le Conseil économique du Canada a indiqué la marche à suivre non seulement au gouvernement mais aux députés, au peuple du Canada et au secteur privé afin que certains objectifs soient atteints. Plutôt que de recourir à des expédients qui, à mon avis, ne font qu'ajouter au mécontentement lorsqu'ils sont adoptés tardivement, le Conseil économique du Canada propose, à la page 93, ce qui suit:

Des 1964, nous avons défini, dans notre Premier Exposé annuel, cinq objectifs généraux pour l'économie canadienne: 1) un taux de croissance relativement rapide et régulier; 2) un état viable de la balance des paiements; 3) une répartition équitable des bénéfices de la croissance; 4) un degré d'emploi élevé, ne comportant pas plus de 3% de chômage, et 5) une stabilité raisonnable des prix, soit une hausse maximale de 2% l'an dans l'indice des prix implicites de la dépense nationale brute. Bien que ces objectifs ne correspondaient pas à l'expérience antérieure, nous les avons établis comme des objectifs ambitieux mais réalisables, devant servir d'orientation à long terme. Leur réalisation était et reste encore éminemment souhaitable.

Jetons un coup d'œil pour voir ce que font nos voisins du sud avant d'adopter le crédit L12a qui n'est qu'un bouche-trous.

Le 2 février 1973, un événement important a eu lieu; ce jour-là, on a annoncé que le taux de chômage aux États-Unis était tombé à 5 p. 100, ce qui signifie que l'on avait presque atteint le plein emploi. Le ministre des Finances (M. Turner) me regarde avec étonnement. Je ne cite que des faits. Pour nous, ce serait déjà un plein emploi. Tandis que le chômage diminue aux États-Unis, chez nous, il augmente. Je me demande pourquoi.

Comment se fait-il que les États-Unis aient réussi à combattre le chômage et que nous n'ayons pas de succès? En fait, nous n'avons pas vraiment essayé. Je vous dirai pourquoi. Il me semble que l'on ait compris aux États-Unis que le chômage devient un problème national lorsqu'il atteint certaines proportions et qu'il faut vraiment utiliser tous ses moyens pour le combattre parce qu'on s'est aperçu que le chômage crée du mécontentement, qu'il peut provoquer des révoltes et, à long terme, peut-être même déclencher une guerre civile. Les États-Unis se sont rendus aux faits. Que nous dit notre gouvernement? D'un côté, on nous dit que le pays est fort, d'un autre, on temporise et on se dérobe à ses responsabilités.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme il est 10 heures, je dois informer les députés que l'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

### Ajournement

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, avant de passer à la fin de soirée, puis-je demander si j'ai bien compris que selon le leader à la Chambre nous poursuivrons demain la question des subsides? Est-il aussi convenu que nous reporterons les votes sur tous ces avis à une date ultérieure?

**L'hon. M. MacEachen:** Cela nous convient si cela convient à tous les partis que lorsqu'on aura terminé le débat concernant une motion en particulier on reportera le vote jusqu'à ce qu'on puisse voter sur toutes les motions à la fois.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** La question a été discutée et je crois qu'on peut dire que le principe est acceptable. On devrait peut-être en faire un ordre de la Chambre maintenant afin que nous le sachions tous, que les votes sur chacune des neuf motions auxquelles ont donné lieu les préavis de l'opposition auront lieu lorsque les débats sur ces neuf motions seront terminés.

[Français]

**M. l'Orateur:** Les honorables députés ont entendu la suggestion de l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) et de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen). Y a-t-il consentement unanime? Il est entendu qu'un ordre de la Chambre ne peut être fait que s'il y a consentement unanime, et j'invite les honorables députés à indiquer immédiatement s'ils sont d'accord.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Il en est ainsi ordonné.

[Traduction]

#### MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 40 du Règlement.

#### L'AGRICULTURE—L'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE RÉSERVES FONCIÈRES DE LA SASKATCHEWAN

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, ce soir je vais tenter de renouveler ma question au spectacle de dix heures malgré l'enthousiasme des députés. Il s'agit d'une question que j'avais posée au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) le 12 janvier au sujet des ententes entre le ministère fédéral de l'Agriculture et celui du gouvernement provincial au sujet du programme de réserves foncières. A cette date j'avais posé la question suivante:

Comme les jeunes gens qui débutent en agriculture ont besoin d'aide et comme le gouvernement de la Saskatchewan a présenté des instances au ministre en vue d'obtenir une aide financière pour appliquer son programme de réserves foncières, le ministre de l'Agriculture peut-il nous dire si une aide financière sera bientôt accordée pour la réalisation de ce programme?